

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Pour les prestations de Bilan de compétences et de Coaching

Contexte

Lors de l'exercice d'activités professionnelles avec ses clients, à quelque titre que ce soit, le consultant adopte une conduite conforme au présent code et s'engage à fournir une qualité de service attendue sur les prestations qu'il réalise.

Avant le début de la relation de travail, le consultant s'engage à mettre la charte de déontologie à disposition de son client.

Respect du consentement

Le consultant s'engage à obtenir le consentement explicite et éclairé de chaque client avant le début de toute prestation.

Avant tout engagement dans une prestation, le consultant explique clairement les objectifs, le déroulement, les méthodes utilisées ainsi que les limites des prestations. De plus, il expose les droits et responsabilités de chaque partie impliquée dans le processus. Le consultant explique et vérifie la bonne compréhension par le client de la nature et des termes des contrats des prestations, y compris des dispositions financières, logistiques et de confidentialité.

Le consultant s'engage à respecter le droit des clients à refuser ou à interrompre le Bilan de compétences ou le Coaching à tout moment, sans préjudice ni jugement. Il s'efforce de créer un environnement où le client se sent libre de partager ses besoins, ses objectifs et ses préoccupations.

Le consultant s'engage à ce que chaque étape du Bilan de compétences et des Coachings soit menée dans le plus grand respect des choix et des préférences des clients. Leur implication active dans le processus est essentielle et le consultant veille à ce que chaque étape soit effectuée avec le consentement du client et sa compréhension totale des actions entreprises.

Dans le cas où des tiers sont impliqués dans le processus, tels que les commanditaires ou les responsables hiérarchiques, nous veillons également à

obtenir le consentement des clients pour tout partage d'informations ou d'évaluations, en respectant leur confidentialité et leur droit à la discrétion.

Confidentialité

Durant la relation professionnelle, le consultant s'engage à maintenir un niveau absolu de confidentialité envers tous les clients et commanditaires, à moins que des obligations légales ne nécessitent la divulgation de certaines informations.

Le consultant informe son client et s'assure que le client consente à ce que son cas puisse être discuté de manière anonyme lors de séances de groupe d'analyse de pratique entre pairs ou au cours d'une éventuelle supervision. Ces groupes d'analyse de pratique et la supervision étant elles-mêmes soumises à la plus stricte confidentialité.

Accompagnement de personnes mineures : Si la personne accompagnée est mineure, le consultant définit au préalable le degré de confidentialité de l'accompagnement. Le consultant s'engage à préserver la confidentialité des informations échangées avec les personnes mineures, tout en reconnaissant que, dans certaines circonstances, des informations peuvent devoir être partagées avec les parents, tuteurs légaux ou autorités compétentes pour garantir la sécurité et le bien-être de ces jeunes.

Neutralité

Le consultant s'engage à offrir un environnement neutre et non-jugeant lors des séances de Bilan de compétences et Coachings. Notre objectif est de créer un espace où nos clients se sentent en sécurité pour réaliser les prestations.

Le consultant s'abstient de tout parti pris, discrimination ou partialité basée sur des critères tels que l'âge, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique ou tout autre élément personnel. Notre engagement envers la neutralité garantit que chaque individu est traité équitablement et respectueusement, sans favoritisme ni préférence.

Le consultant s'efforce de rester objectifs dans ses évaluations et ses recommandations, en se basant sur des critères professionnels, des données objectives et des compétences reconnues. Notre objectif est d'aider nos clients à découvrir et à évaluer leurs compétences et leurs possibilités professionnelles de manière impartiale et constructive.

Le consultant met en avant la diversité des perspectives et des choix professionnels possibles sans influencer ou orienter nos clients vers des décisions spécifiques. Notre engagement envers la neutralité vise à permettre à nos clients de prendre des décisions éclairées, en accord avec leurs propres besoins, valeurs et objectifs professionnels.

Compétences professionnelles

Le consultant possède les qualifications, compétences et expériences nécessaires à l'exercice des prestations et s'engage à réaliser les prestations dans la limite de celles-ci. Le consultant s'engage à référer nos clients à d'autres experts qualifiés lorsque les besoins dépassent ses compétences ou domaines d'expertise.

Le consultant s'engage à maintenir et à développer en permanence ses compétences professionnelles par le biais de la formation continue et de la veille. Il s'efforce d'offrir un service de haute qualité, basé sur des méthodes et des techniques reconnues et efficaces.

À Thorigny-sur-Marne le 07/01/2024

Rémi POILLOT

